

DEC 012/2023

DECISION

**Objet : Signature d'un contrat d'engagement avec l'association Le Bruit du Silence pour la réalisation d'un concert du groupe « En Définitiv » le jeudi 2 mars à 19h30 à la Médiathèque.**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de l'association Le Bruit du Silence
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

**ARTICLE 1 :** est signé avec l'association Le Bruit du Silence, représentée par Madame Isabelle VEROVE, un contrat d'engagement pour la réalisation d'un concert du groupe « En Définitiv » aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :**

Association Le Bruit du Silence  
Représentée par Madame Isabelle VEROVE, Présidente  
5, rue d'Oran 59110 LA MADELEINE  
N° de SIRET : 915 078 042 00016 – Code APE : 9609 Z

**Date, horaire et lieu de la prestation :**

Le jeudi 2 mars 2023 – 19h30 - à la médiathèque  
Durée : 120 minutes maximum

**Coût de la prestation :**

500 € (Cinq cents euros) TVA non applicable.

A cela s'ajoutera la prise en charge des collations et des repas pour l'ensemble du groupe (6 personnes).

**Date de signature du contrat :** le 10/02/2023

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 10 /02 /2023

Acte rendu exécutoire par  
Dépôt en sous-Préfecture le 15 /02/2023  
Publication ou notification le : 15 /02/2023

Le Maire

Frédéric DEVOS



Frédéric DEVOS